



Le Nouveau Nuitpost

Expression Libre et Anticonformiste de la Section FOCOM des Alpes-Maritimes

Septembre 2013

Au Sommaire

Page 1

- ▶ L'Édito:
La communication ne suffit plus ...
- ▶ Philippe Wahl, le nouveau président de La Poste
- ▶ Les contacts FOCOM 06

Page 2: Jean-Paul et l'O.T.T.

- ▶ Judiciarisation de l'action syndicale
- ▶ Ce que contient l'accord
- ▶ Le complément poste ACO (suite)

Page 3: Infos de Jean-Jacques

- ▶ Les résultats financiers de l'Enseigne
- ▶ La force de vente et les 5 piliers
- ▶ La solitude du directeur d'établissement

Page 4: Social

- ▶ Le droit au logement pour les postiers des Alpes-Maritimes



L'Édito: La communication ne suffit plus pour convaincre ! Il faut des actes

Nombreux sont les journaux de communication interne – Forum, Jour-post, magazines de métier – et maintenant des ETC* qui proposent sous forme ludique mais de façon insidieuse et partisane de « construire ensemble le Groupe La Poste de demain ». Ce sont autant de vecteurs de communication qui ont pour but de donner une image idyllique de l'entreprise.

Communiquer pour séduire toujours plus, flatter pour mieux désarmer, rassurer pour réformer. Décidément, on ne change pas une méthode bien rôdée ... en attendant qu'elle fasse son effet ! Les postiers ne sont pas dupes. Pendant ce temps, une question clef reste en suspens: à quand la sortie du tunnel ? En effet, les drames humains, les pressions continues sur les collègues et les cadres, les suppressions de poste de travail continuent.

FOCOM est appelée à la table des négociations pour se pencher sur les 7 thèmes issus de la commission Kaspar.

- Règles communes en matière d'organisation, de contenu, de finalité et de conditions de travail.
- Mise en place du télétravail.
- Développement professionnel des postier(e)s, formation et GPEC.
- Santé et sécurité au travail.
- Création d'une instance de groupe.
- Amélioration de la politique de l'encadrement.
- Fonction RH.

Globalement, le constat est connu et partagé; l'activité professionnelle des postier(e)s n'est pas vécue par la majorité comme une source d'épanouissement personnelle, d'enrichissement social, matériel et moral. A FOCOM nous continuerons d'œuvrer pour qu'elle le redevienne.

Jean-Yves MURA

Secrétaire départemental FOCOM Poste 06



Les 3 «Schtroumpfs» de FOCOM pour l'Enseigne 06 à contacter:

Jean-Yves MURA,

Secrétaire Départemental

Tél: 06 77 25 82 72

Email: jeanyves.mura@gmail.com

Jean-Paul CHABBERT

Responsable Enseigne 06

Tél: 07 87 82 73 74

Email: jpaul.chabbert@gmail.com

Jean-Jacques NEISIUS

Responsable cadres 06

Tél: 06 67 63 34 29

Email: focom.cadres06@laposte.net



Philippe WAHL coopté pour la présidence de La Poste

La désignation comme candidat à la présidence de Philippe Wahl, met fin au faux suspense entretenu depuis quelques jours.

La Fédération FOCOM prend acte de cette décision et jugera l'action du successeur de Jean-Paul Bailly par rapport à ses résultats et à sa capacité à redonner confiance aux postier(e)s.

FOCOM estime que la nouvelle gouvernance de La Poste devra décréter l'état d'urgence et devra améliorer le projet du plan stratégique 2015- 2018.

L'emploi et l'amélioration des conditions de travail devront être au cœur des préoccupations du nouveau président de La Poste.

Nous allons très vite être fixer sur sa stratégie en la matière !



FORCE OUVRIERE COMMUNICATION POSTE 06 63 bd Gorbella 06100 Nice

Tél: 04.92.09.70.40 - Fax: 04.92.09.70.41 - Email: 2focomposte06@gmail.com



L'ACCORD O.T.T. EXPLIQUÉ PAR JEAN-PAUL



La judiciarisation de l'action syndicale

La possibilité d'action en justice des syndicats a été très largement ouverte par le législateur. Elle excède notablement la capacité juridique normale d'une personne morale, et permet aux syndicats de s'ériger en défenseur de la profession lorsque l'intérêt collectif de celle-ci est atteint.

Elle a cependant comme résultat que l'action syndicale est marquée par l'incertitude, alors que l'exercice par les syndicats d'actions à caractère individuel soulèvent moins de problème car en ce domaine les solutions sont beaucoup moins aléatoires.

Par ailleurs, ce droit incite les syndicats à sortir de l'entreprise et à se transformer en prestataires du droit au détriment de leur rôle de contestation et de défense collective.

Cette stratégie fait passer l'initiative du syndicat avant celle du salarié. En effet ce n'est pas le salarié plaignant qui demande conseil et assistance, mais, c'est bien le syndicat qui peut sans concertation préalable décider d'agir à tort ou à raison au nom du salarié.

Ce rôle de prestataire du droit, voire de procureur, de l'organisation syndicale, au détriment de la négociation et de la contestation collective n'est pas dans la tradition syndicale de **FOCOM**.

Sans nier l'utilité du recours aux tribunaux, nous considérons à FOCOM que leur saisine doit constituer une arme décisive et non un simple outil de stratégie syndicale convulsive !

Des plus, mais pas de moins !!!!

LES POINTS IMPORTANTS DE L'ACCORD OTT

- La possibilité à chaque postier de mieux défendre ses droits,
- L'augmentation du nombre des embauches (**45**), en vue des comblements de postes : **20** passerelles DOTC, **4** personnes en situation de handicap, **8** apprentis, **5** CDD ou intérimaires en déprécarisation, **5** personnes classe III, **3** cadres supérieurs,
- L'augmentation du nombre de promotions, portées à **100** toutes classes confondues,
- La fin de l'incontournable ouverture des bureaux le samedi après-midi,
- La possibilité pour les agents de prendre **3** semaines à minima de congés en été,
- Un minimum de **8** week-end par an pour tous les postiers qui sont **aujourd'hui en deçà**.

LES CHANTIERS DE NEGOCIATIONS OUVERTS

- Le volant de remplacement EAR,
- Le travail en établissement ZUS,
- La généralisation des tickets restaurant,
- La compensation des dépassements d'horaire pour tous.

Les résultats du référendum sur l'accord OTT

Le dépouillement effectué le 30 juillet 2013 en présence de Maître FRANCK François, Huissier de Justice à Nice a donné les résultats suivants :

Vous avez été près de **47 %** à nous retourner vos bulletins de vote.

OUI: 73% - NON: 17% - BLANCS: 4% - NULS: 6% - VIDES: 0%

Ces résultats donnent à FOCOM, mais aussi à l'ensemble des Organisations Syndicales la grande responsabilité de poursuivre les négociations avec la DTELP 06 pour améliorer encore et toujours ce qui doit l'être.



« Ce n'est pas parce que les choses changent que nous n'osons pas, mais c'est parce que nous n'osons pas que les choses ne changent pas » (SENEQUE - poète latin)

Le complément poste ACO

Les recours sont toujours possible n'hésitez pas à me contacter.

Profitez aussi de l'expérience de FOCOM sur ce dossier.

Des dossiers doivent passer au tribunal fin 2013 et début 2014.



Pour te défendre, défendre tes intérêts
Adhère à FO COM Poste 06
63 boulevard Gorbella 06100 Nice



LES INFOS DE JEAN-JACQUES, REPRÉSENTANT DES CADRES ENSEIGNE FOCOM 06



Les résultats de La Poste: Résistance et inquiétude

Les comptes de La Poste pour le premier semestre 2013 ont été présentés au Conseil d'Administration de La Poste. Ces résultats sont placés sous le signe

de l'ambivalence: ils témoignent d'une résistance notable dans un contexte de dépression économique, néanmoins insuffisante pour éviter un repli; ils confirment aussi les écarts de performance entre secteurs d'activité.

Fin juin 2013, le résultat d'exploitation et le résultat net s'élèvent respectivement à **483 millions** et **396 millions**, soit une baisse de **-23,6%** et **9%** par rapport au premier semestre 2012.

La Banque redevient la locomotive du groupe avec un produit net bancaire de **2 760 millions** (+3,4%) et un résultat d'exploitation de **403 millions** (+15,9%).

Une dynamique est sensible dans le domaine du crédit immobilier et consommation, malgré une atonie du pouvoir d'achat des consommateurs. Toutefois la banque est freinée par le faible rendement de ses placements obligataires et doit vivre avec l'épée de Damoclès de **4 603 millions** d'exposition aux risques souverains liés à l'Irlande, l'Italie, le Portugal et l'Espagne.

Ainsi, en dépit des apparences, les résultats du 1^{er} semestre 2013 méritent d'être nuancés et invitent à la lucidité.

L'état des comptes, on l'oublie parfois, rappelle que 2 787 emplois ont disparu depuis janvier. Dans le même temps le recours à la sous-traitance augmente. Pour FOCOM l'impératif doit être de prioriser l'emploi des postiers en internalisant les tâches sous-traitées.

FOCOM estime que la nouvelle gouvernance de La Poste devra décréter l'état d'urgence avant de finaliser et de lancer un plan stratégique qui sera décisif pour la pérennité même de l'entreprise publique.

La solitude du Directeur d'établissement

Le Directeur d'établissement est un homme à tout faire:

Les situations qu'il doit appréhender, comprendre, maîtriser sont très nombreuses et complexes. Il se trouve au carrefour des intérêts divergents de tous ses interlocuteurs.

Pour la Direction, celle-là même qui botte en touche, il ne va jamais assez loin dans la prise en compte de la performance économique. Pour les agents, il symbolise celui qui demande toujours de faire plus avec moins de moyens.

Leur initiative et la marge de manœuvre des établissements sont de fait trop souvent limitées par le diktat hiérarchique souvent en décalage avec la réalité. Le niveau d'encadrement des établissements est trop faible et réduit parfois ce pilote à un simple rôle d'exécutant de l'opérationnel. Combien a-t-on vu de Directeurs d'Établissement mettre la main à la pâte pour accueillir les clients !

Une reconnaissance limitée:

Il n'est pas rare que le Directeur d'établissement soit moins payé que des cadres de son propre établissement.

Quant au temps de travail des Directeurs d'établissement, certains sont au forfait alors que d'autres, pourtant dans des situations identiques, ...

Contactez-moi:

Tél: 06 67 63 34 29

Mail: focom.cadres06@laposte.net

Forces de vente:

les 5 piliers menacés de ruine !...



Au départ, un projet national présenté en CDSP à l'Enseigne, où le bon esprit et les bonnes manières étaient de mise. Mais à l'arrivée, sur le terrain, c'est la foire d'empoigne, et la course aux moins-disant parmi les directeurs de NOD. BREF, LE MASSACRE... Voici des exemples sur ce qui se passe déjà ailleurs !

⇒ Certains managers pensent régler le problème en 15 jours (pas compliqué un avenant au contrat de travail) !!!!

⇒ Au 35 RDV/semaine, il est parfois rajouté 10 EV téléphone semaine: Aux fous !!!!

⇒ Les COFI 3.2: En pratique ils remplacent les COCLI !!!

Les 5 piliers doivent se mettre en place jusqu'en 2015. les problèmes viendront des managers empressés qui confondent le copinage et la compétence.

Chaque acteur de la force de vente doit être attentif au respect de la mise en place des 5 piliers sur son territoire.

Pour contrer les dérapages éventuels n'hésitez pas à nous contacter. Si vous avez le sentiment d'avoir été bafoué nous FOCOM 06 vous défendra.

Attention aux 5 piliers, personne ne doit en prendre un sur la tête !

... sont soi-disant à 35 heures !

Malgré cela, en matière de droit du travail, les Directeurs d'établissement sont en première ligne, notamment en matière de CHSCT, avec une marge de décision très limitée.

La protection des Directeurs d'Établissement n'est à ce jour pas un sujet prioritaire pour La Poste qui ne manquera pas d'utiliser ces fusibles si la nécessité devait apparaître.

Les Directeurs d'établissement sont, dans les faits, traités comme des agents, parfois même moins bien. Ils subissent de plein fouet les stratégies des métiers sans avoir la possibilité de se défendre réellement.

FO est et restera en première ligne pour que soient enfin reconnus à sa juste valeur leur dévouement et leur professionnalisme.



LE DROIT AU LOGEMENT UNE PRIORITÉ POUR LES POSTIERS DES ALPES-MARITIMES



Les Alpes-Maritimes est un département dont aucune des grandes villes du littoral ne respecte la loi SRU. Seules trois communes disposent pour l'heure d'au moins **20%** de logements sociaux sur leur territoire: Carros, Saint-André-de-la-Roche et Valbonne. Or la loi «Duflot» prévoit de porter ce taux obligatoire à **25%** d'ici **2025**. Il y a aujourd'hui plus de **18.000** demandes de logements sociaux en attente dans les Alpes-Maritimes. On estime à **40.000** appartements l'effort de construction qu'il faudrait réaliser à minima pour combler le retard. Or cette année les Organismes HLM vont péniblement en sortir de terre **1500** !

Le bilan de l'accord logement de juillet 2006: 7 ans déjà !

Cet accord prévoyait en dehors de différentes mesures d'aide pour les postiers, la création d'une société HLM **Poste Habitat Provence**. Les objectifs de production étaient de **50** logements par an en période de lancement et, à terme, **100** logements sociaux en locatif HLM et en accession sociale à la propriété.

Cette société avait été capitalisée à hauteur de **3 millions d'€**, dont **300 000 €** par La Poste. La filiale immobilière **Poste Immo** devait être associée à la démarche volontariste de La Poste en matière d'offre de logements pour les postiers.

Aujourd'hui, force est de constater que cette volonté est belle et bien en panne.

Rapidement 2 projets de rénovation sur Nice en partenariat avec Poste Immo, comme le prévoyait l'accord, verront le jour; la résidence Saint Barthélémy avec **32** logements et la résidence Gounod avec **35** logements. Puis viendront jusqu'en 2011, à Grasse **13** logements et sur Nice Nord **40** logements.

Il faut savoir, que sur ce total de **120** logements, il ne sera mis que **56** logements à la disposition des postiers. On est bien loin de l'objectif initial prévu par l'accord de 2006.



Les types de logements les plus demandés par les postiers du 06 sur l'exercice 2012/2013

- ⇒ 29 T3
- ⇒ 32 T4 et T5

Les villes les plus demandées sont: **Nice, Cagnes sur Mer, Saint Laurent du Var et Menton.**

Poste Habitat Provence de l'illusion à la réalité ?

Pour **FOCOM 06** le projet de 2006 créant Poste Habitat Provence doit être soutenu. Cependant pour que cette structure HLM puisse pleinement jouer son rôle dans notre département plusieurs conditions doivent être réunies:

- ⇒ un partenariat réel avec **Poste Immo** (en panne aujourd'hui),
- ⇒ des projets qui tiennent compte des besoins des postiers en terme de lieu d'implantation et de typologie des logements (T2, T3, T4) avec **l'appui expérimenté du Service Logement de la Poste** qui recueille les demandes,
- ⇒ le recrutement local d'hommes et de femmes du département, opérationnels, et compétents qui connaissent les fonctionnements internes de La Poste (aujourd'hui les décisions sont prises à Paris !),
- ⇒ un audit interne de La Poste dans le cadre d'une recapitalisation de la société HLM.

Ce qui chagrine le plus dans cette situation c'est le temps perdu, et les errements d'orientation stratégique par méconnaissance des besoins réels des postiers.

Tout ceci est bien dommageable pour les postiers du 06 qui attendent encore un toit que ce soit en locatif mais aussi en accession sociale à la propriété.



Vous êtes à la recherche d'un logement social, n'hésitez pas à nous contacter. Nous vous accompagnerons dans toutes vos démarches.

Tél: 04.92.09.70.40

Fax: 04.92.09.70.41

Email: 2focomposte06@gmail.com

